

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2019**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 36

Convocation du Conseil Municipal :  
le 19/11/2019

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 02/12/2019

**Délibération n° D-2019-429**

**Port Boinot - Marchés de travaux - Divers lots - Divers  
avenants**

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Luc DELAGARDE, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU, Madame Monique JOHNSON, Monsieur Nicolas ROBIN, Monsieur Jacques TAPIN.

**Secrétaire de séance :** Madame Yvonne VACKER

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Dominique JEUFFRAULT, ayant donné pouvoir à Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Agnès JARRY, ayant donné pouvoir à Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Marie-Chantal GARENNE, ayant donné pouvoir à Madame Christine HYPEAU, Monsieur Simon LAPLACE, ayant donné pouvoir à Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Fatima PEREIRA, ayant donné pouvoir à Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Catherine HUVELIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Florent SIMMONET

**Excusés :**

Madame Anne-Lydie HOLTZ, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU.



- Lot A02 : Gros œuvre – Avenant n° 4

Modification du diamètre des tirants inox supportant des planchers du séchoir afin de respecter une stabilité au feu 1/2h.

Montant de la plus-value : 3 898,17 € HT, soit 4 677,80 € TTC

- Lot B03 : Couverture – Avenant n° 3

Mise en place d'un habillage zinc sur un profilé métallique en bas de pente du bâtiment Hangar.

Ajout d'un larmier sur la toiture du château d'eau afin d'éviter des coulures et donc une dégradation de l'aspect de la structure.

Montant de la plus-value : 7 982,17 € HT, soit 9 578,60 € TTC

- Lot B04 : Menuiseries extérieures – Avenant n° 4

Adaptation des équipements de portes – Ajout de bâton de maréchal et de barres anti-panique.

Modification des systèmes d'arrêt de portes afin de ménager les vantaux et leurs paumelles.

Asservissements complémentaires de châssis de désenfumage, ajout d'une centrale de désenfumage, ajout d'une station météo pour manœuvrer ces châssis en cas d'intempéries.

Montant de la plus-value : 28 612,65 € HT, soit 34 335,18 € TTC

- Lot C04 : Revêtements de sols – Avenant n° 1

Fourniture et mise en place de trappes à carrelé dans les sanitaires du hangar pour accès aux nourrices du lot plomberie.

Montant de la plus-value : 646,40 € HT, soit 775,68 € TTC

- Lot C05 : Peinture – Avenant n° 3

Mise en place d'un produit isolant pour masquer le tanin des bois de charpente qui régurgite malgré l'application de nombre de couches de peinture prévues au marché.

Montant de la plus-value : 2 516,45 € HT, soit 3 019,74 € TTC

- Lot D02 – Electricité – Avenant n° 2

Mise en place d'une détection incendie dans le local technique de R+1 du Hangar.

Diverses mises au point techniques (ajout d'éclairages, ajout de prises RJ, ajout de BAES, ajout de tableaux d'allumage...)

Mise en place d'alimentation électrique pour les stores de l'atrium, des verrières et des lanterneaux ainsi que des ouvrants de désenfumage.

Montant de la plus-value : 34 958,91 € HT, soit 41 950,69 € TTC

L'incidence financière des avenants de travaux cités ci-avant est la suivante :

N° lot	Attributaire	Montant marchés initiaux en € HT	Montant marchés incluant avenants précédents en € HT	N° avenant	Montant avenant en € HT	% total avenants par rapport au marché initial	Nouveau montant des marchés en € HT	Nouveaux montants des marchés en € TTC
2	BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES	714 885,10	822 763,50	5	3 180,00	15,54	825 943,50	991 132,20
3	SOMEBAT	210 437,86	210 324,20	4	- 20 513,60	- 9,80	189 810,60	227 772,72

5	ID VERDE	534 778,19	534 778,19	1	527,06	0,10	535 305,25	642 366,30
6	POITOU PAYSAGE EIVE	713 258,12	740 923,54	7	6 491,90	4,79	747 415,44	896 898,53
A02	ALM ALLAIN	1 192 945,68	1 240 999,59	4	3 898,17	4,35	1 244 897,76	1 493 877,31
B03	COUVERTURE LOPEZ	451 090,76	512 943,80	3	7 982,17	15,48	520 925,97	625 111,16
B04	BGN	983 551,15	999 607,58	4	28 612,65	4,54	1 028 220,23	1 233 864,28
C04	NAUDON PENOT	61 676,68	61 676,68	1	646,40	1,05	62 323,08	74 787,70
C05	HARMONIE DECO	125 101,91	126 384,36	3	2 516,45	3,04	128 900,81	154 680,97
D02	INEO ATLANTIQUE	314 775,30	315 620,59	2	34 958,91	11,37	350 579,50	420 695,40

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les avenants aux marchés de travaux, comme indiqué ci-avant ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer, ainsi que les pièces afférentes.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour : 36  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0  
Excusé : 9

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE



**Marché n° 18223A002**  
**MARCHE DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT DU PARC URBAIN PORT**  
**BOINOT**  
**REHABILITATION DE BATIMENTS ET AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS**  
**LOT 2 - ECLAIRAGE, RESEAUX SOUPLES ET EAU POTABLE**

**Avenant n° 5**

Entre :

La Ville de Niort, représentée par son Maire en exercice, Jérôme BALOGE, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du .....

d'une part,

Et :

La société BOUYGUES Energies et Services située à la ZA de Souché, 5 rue Jean-François Cail – 79 000 NIORT représenté par .....

d'autre part,

**Il est tout d'abord rappelé ce qui suit :**

Le marché a été notifié le 12 juin 2018.

L'avenant n°1 est venu ajuster certains éléments du DQE en plus-value et en moins-value.

L'avenant n°2 consistait à déplacer un poteau électrique situé à l'entrée de l'impasse du Parc et à démanteler les équipements électriques situés à l'intérieur de l'ancien transformateur électrique d'alimentation du site.

L'avenant n°3 concernait :

- La mise en cohérence de l'éclairage public du site avec celui du secteur de l'AVAP, ce qui entraîne un surcoût lié à la modification du modèle des appareils.
- En raison de la structure des murs du Hangar, inadaptée au passage des câbles d'éclairage public en saignée, il faut modifier le réseau par passage en tranchées en périphérie du bâtiment.
- Le remplacement des bornes d'alimentation électrique qui sont insuffisantes au regard de la puissance nécessaire pour la desserte des manifestations futures. De plus, il y a une nécessité de développer un réseau de fourreaux souterrains afin d'éviter la présence de câbles électriques en surface lors de l'organisation d'évènements.
- La création de réseaux souterrains supplémentaires dans le but d'anticiper d'éventuelles évolutions à venir plus onéreuses.
- Le déplacement, à l'intérieur du périmètre, des coffrets d'alimentation électrique du site pour libérer en totalité les accès depuis la rue de la Chamoiserie, entraînant la réalisation de tranchées complémentaires.
- La mise en place d'une liaison inter-phonique avec les bâtiments du site, mesure compensatoire demandée par la commission d'accessibilité.

L'avenant n°4 avait pour objet les changements suivants :

- La modification de la connectique interne des mâts à échelle de crue pour permettre un entretien plus aisé
- La modification du réseau d'alimentation du mât à échelle de crue du belvédère pour permettre un pilotage centralisé depuis le cœur du site
- La mise en place d'un fourreau pour l'alimentation d'une caméra de vidéo-protection quai de Belle-Ile
- La mise en place d'un fourreau pour l'alimentation électrique ultérieure de l'arrêt de bus du Pont Main (pris en charge par la CAN dans le cadre de la convention VDN/CAN)
- Le raccordement des mats d'éclairage boulevard main sur le réseau neuf pour sécuriser leur alimentation

**Il est en conséquence convenu ce qui suit :**

#### **ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT**

L'avenant n° 5 a pour objet :

- La mise en place d'un éclairage provisoire (3 mâts) sur le pont Main afin de sécuriser cet espace. En effet dans le cadre de la réalisation des travaux d'aménagement, il a été nécessaire de démonter les mâts d'éclairage public existants.

- La création de 2 chambres de tirage de câbles (L3T) de part et d'autre de l'ouvrage sur le bief (création d'un prix unitaire : 840 €HT soit une plus-value de 1 680 €HT pour les 2 chambres L3T) : 1680 euros HT), les chambres existantes étant insuffisantes compte tenu du nombre important de câbles à déployer.

#### **ARTICLE 2 – MONTANT DU MARCHE**

Le nouveau montant du marché est le suivant :

Montant initial €HT	714 885,10
Avenant n°1 €HT	6 426,90
Avenant n°2 €HT	19 708,00
Avenant n°3 €HT	57 411,50
Avenant n°4 €HT	24 332,00
<b>Avenant n° 5 €HT</b>	<b>3 180,00</b>
Montant après avenant €HT	825 943,50
TVA 20%	165 188,70
Montant €TTC	991 132,20

Le devis en annexe décrit les prestations concernant la plus-value relative à la mise en place de l'éclairage provisoire.

#### **ARTICLE 3**

Le titulaire renonce à tous recours ultérieurs pour tout différend relatif à des faits antérieurs au présent avenant.

#### **ARTICLE 4**

Les dispositions du présent avenant seront exécutoires à compter de sa notification.

#### **Fait en un exemplaire original**

A _____, le	A Niort, le
BOUYGUES Energies et Services	Le pouvoir adjudicateur



**Marché n° 18223A003**  
**MARCHE DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT DU PARC URBAIN PORT BOINOT**  
**REHABILITATION DE BATIMENTS ET AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS**  
**LOT 3 - Maçonnerie**

**Avenant n° 4**

Entre :

La Ville de Niort, représentée par son Maire en exercice, Jérôme BALOGE, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du .....

d'une part,

Et :

La société SOMEBAT située ZAC des Pierrailleuses – 75, rue Auguste et Louis Lumière – 79 270 SAINT SYMPHORIEN représenté par .....

d'autre part,

**Il est tout d'abord rappelé ce qui suit :**

Le marché a été notifié le 12 juin 2018.

L'avenant n°1 concernait la démolition d'un mur en pierre.

L'avenant n°2 concernait la reprise partielle du mur maçonné du jardin de la maison patronale.

L'avenant n° 3 portait sur les ajustements suivants :

- Du changement de choix des luminaires sur le pont Main
- Du souhait de limiter la vue du public sur la propriété riveraine à l'espace Port-Boinot
- De l'optimisation de travaux sur le chantier (certains travaux seront réalisés par le lot 1, d'autres faisant partie des marchés d'entretien du patrimoine)

**Il est en conséquence convenu ce qui suit :**

**ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT**

Le présent avenant a pour objet la suppression des prestations suivantes :

- décaissement des espaces verts sur les gradins conservés (représente un volume de 40 m3 en moins à réaliser au prix unitaire de 39,60 € (prix N10-02) soit une moins-value de 1 584 euros HT
- réalisation de revêtements en pierre calcaire sur les gradins inférieurs végétalisés conservés (représente une superficie de 75 m2 en moins à réaliser au prix unitaire de 122,16 € (prix N10-04) soit une moins-value de 9 162 euros HT
- réalisation de murets de soutènement avec habillage maçonnerie identique à l'existant sur le gradin conservé (représente 20ml en moins à réaliser au prix unitaire de 488,38 € (prix N10-05) soit une moins-value de 9 767,60 euros HT

L'objectif de ces modifications étant de rendre moins minéral l'aménagement des gradins du bief.

## **ARTICLE 2– MONTANT DU MARCHE**

Le nouveau montant du marché est le suivant :

Montant initial €HT	210 437,86
Avenant n°1 €HT	2 227,49
Avenant n°2 €HT	4 238,06
Avenant n°3 €HT	- 6 579,21
<b>Avenant n°4 €HT</b>	<b>- 20 513,60</b>
Montant après avenant €HT	189 810,60
TVA 20%	37 962,12
Montant €TTC	227 772,72

## **ARTICLE 3**

Le titulaire renonce à tous recours ultérieurs pour tout différend relatif à des faits antérieurs au présent avenant.

## **ARTICLE 4**

Les dispositions du présent avenant seront exécutoires à compter de sa notification.

### **Fait en un exemplaire original**

A _____, le	A Niort, le
SOMEBAT	Le pouvoir adjudicateur



**Marché n° 18223A005**  
**MARCHE DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT DU PARC URBAIN PORT BOINOT**  
**REHABILITATION DE BATIMENTS ET AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS**  
**LOT 5 – Ouvrages bois et mobilier**

**Avenant n° 1**

Entre :

La Ville de Niort, représentée par son Maire en exercice, Jérôme BALOGE, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du .....

d'une part,

Et :

Le groupement ID VERDE (mandataire) / BEMWOOD, mandataire situé ZI Prin Deyrançon, Clos du Grand Chemin – 79210 PRIN DEYRANCON, représenté par .....

d'autre part,

**Il est tout d'abord rappelé ce qui suit :**

Le marché a été notifié le 13 juin 2018.

**Il est en conséquence convenu ce qui suit :**

**ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT**

Le présent avenant a pour objet la prise en compte de modifications des quantités prévues au marché pour le mobilier urbain et l'ajout de corbeilles de tris des déchets (multiflux) non prévues initialement au marché, l'objectif étant de répartir au mieux le mobilier urbain sur le site.

Les quantités sont modifiées pour les prestations suivantes :

- Fourniture et mise en œuvre de 5 corbeilles simples (au lieu des 10 prévues initialement, prix unitaire de 1 103,21 € (prix N 5.2.8)) soit une moins-value de 5 516,05 euros HT
- Fourniture et mise en œuvre de 7 bancs Tecto (au lieu des 8 prévus initialement, prix unitaire de 2 427,70 € (prix N 5.2.1)) soit une moins-value de 2 427,70 euros HT
- Fourniture et mise en œuvre de 38 appuis-vélo (au lieu des 40 prévus initialement, prix unitaire de 399,93 € (prix N 5.2.7)) soit une moins-value de 799,86 euros HT
- Fourniture et mise en œuvre de 3 canipoches (au lieu des 5 prévus initialement, prix unitaire de 1 167,58 € (prix N 5.2.9)) soit une moins-value de 2 335,16 euros HT
- Fourniture et mise en œuvre de 33 ml de banquettes bois (au lieu des 36 ml prévus initialement, prix unitaire de 337,35 € (prix N 5.2.2)) soit une moins-value de 1 012,05 euros HT

La mise en place de 6 corbeilles multiflux pour le tri des déchets (prix unitaire de 2 102,98 euros HT) soit une plus-value de 12 617,88 euros.

**ARTICLE 2 – MONTANT DU MARCHÉ**

Le nouveau montant du marché est le suivant :

Montant initial €HT	534 778,19
Avenant n°1 €HT	527,06
Montant après avenant €HT	535 305,25
TVA 20%	107 061,05
Montant €TTC	642 366,30

**ARTICLE 3**

Le titulaire renonce à tous recours ultérieurs pour tout différend relatif à des faits antérieurs au présent avenant.

**ARTICLE 4**

Les dispositions du présent avenant seront exécutoires à compter de sa notification.

**Fait en un exemplaire original**

A _____, le	A Niort, le
ID VERDE (mandataire du groupement ID VERDE/ BEMWOOD)	Le pouvoir adjudicateur



VILLE DE NIORT

(DEUX SEVRES)

**Marché n° 18223A006**  
**MARCHE DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT DU PARC URBAIN PORT BOINOT**  
**REHABILITATION DE BATIMENTS ET AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS**  
**LOT 6 – ESPACES VERTS ET ARROSAGE**

**Avenant n° 7**

Entre :

La Ville de Niort, représentée par son Maire en exercice, Jérôme BALOGE, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du .....  
d'une part,

Et :

Le Groupement SARL POITOU PAYSAGE (mandataire) / BOUCHER TP PAYSAGE / EIVE situé à la ZI de la Naurais Bachaud – 86 530 NAINTRE

d'autre part,

**Il est tout d'abord rappelé ce qui suit :**

Le marché a été notifié le 12 juin 2018.

L'avenant n°1 met en cohérence certains prix du BPU avec le DQE.

L'avenant n°2 concerne le renforcement de la berge de la Sèvre par enrochements.

L'avenant n°3 concerne une moins value puisque certaines plantations seront réalisées par les équipes du service Jardin Espaces Naturels.

L'avenant n°4 modifie le nombre d'heures d'insertion prévu au contrat (sans incidence financière pour la Ville).

L'avenant n°5 concerne le déplacement du réseau d'arrosage et la mise en place de bastinges complémentaires.

L'avenant n°6 apportait les ajustements suivants :

- A l'ouverture du site au public, le gazon de la grande prairie sera trop fraîchement semé pour supporter le piétinement. Il est donc nécessaire d'adapter le choix du gazon à ces contraintes d'usage.
- Dans le jardin de la maison patronale, il convient de mieux cibler l'arrosage des plantes vivaces et arbustes, sans déperdition d'eau

**Il est en conséquence convenu ce qui suit :**

**ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT**

Le présent avenant a pour objet :

- Pose de sous-compteurs (plus value de 1476 €HT)
- Modification du revêtement en périphérie des jeux d'eau pour éviter les ravinements (plus-value : 5 015,90 € HT)

## ARTICLE 2 MONTANT DU MARCHE

Montant initial €HT	713 258,12
Avenant n°1 €HT	639,20
Avenant n°2 €HT	41 092,50
Avenant n° 3 €HT	- 31 965,80
Avenant n°4 €HT	/
Avenant n°5 €HT	3 482,32
Avenant n°6 €HT	14 417,20
<b>Avenant n°7 €HT</b>	<b>6 491,90</b>
Montant après avenant €HT	747 415,44
TVA 20%	149 483,09
Montant €TTC	896 898,53

Les devis en annexe précisent les travaux à réaliser.

## ARTICLE 3

Le titulaire renonce à tous recours ultérieurs pour tout différend relatif à des faits antérieurs au présent avenant.

## ARTICLE 4

Les dispositions du présent avenant seront exécutoires à compter de sa notification.

### **Fait en un exemplaire original**

A _____, le	A Niort, le
POITOU PAYSAGE (mandataire du groupement)	Le pouvoir adjudicateur



**Marché n° 18223A008**  
**MARCHE DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT DU PARC URBAIN PORT BOINOT**  
**REHABILITATION DE BATIMENTS ET AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS**  
**LOT A02 – Gros oeuvre**

**Avenant n° 4**

Entre :

La Ville de Niort, représentée par son Maire en exercice, Jérôme BALOGE, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du .....

d'une part,

Et :

La société ALM ALLAIN située 11, rue des Perches – 17 100 SAINTES représentée par .....

d'autre part,

**Il est tout d'abord rappelé ce qui suit :**

Le marché a été notifié le 13 juillet 2018.

L'avenant n°1, en plus-value, concernait l'installation de fourreaux complémentaires et la réalisation des ouvrages maçonnés pour le tirage des câbles, le raccordement entre réseaux intérieurs et réseaux extérieurs.

L'avenant n°2, en moins-value, concernait le remplacement d'un mur en aggloméré de ciment par la mise en œuvre d'un cloisonnement léger mais technique pour des raisons d'isolation au feu et acoustique.

Des travaux supplémentaires ont dû être pris en compte au regard de :

- L'état des structures en sous-œuvre et aérienne du hangar
- Du déplacement du point d'arrivée du réseau gaz de la chaufferie
- L'état actuel des façades du séchoir : celles-ci sont peintes mais la réalisation de tags récents accroît le manque d'adhérence du futur enduit et donc les risques de fissuration, de soufflage et de décrochage ; en façade Est, les travaux de gros-œuvre, exécutés suivant un aplomb parfait sur toute la hauteur des 3 niveaux, ont relevé de très fortes irrégularités
- La toiture du château d'eau ne présente pas une surface béton comme supposé en phase étude mais une surface métallique

Par ailleurs lors de l'élaboration du dossier de conception, la maîtrise d'œuvre ne sachant pas quel serait le temps d'intervention nécessaire au charpentier et au couvreur pour les travaux de toiture du séchoir, a fait le choix de ne prévoir au marché qu'un seul mois de location pour l'échafaudage (prix forfaitaire exprimé au m2). Il a également été intégré au marché, un prix forfaitaire mensuel qui serait à actionner le cas échéant au moment des travaux en fonction de la durée et de l'enchaînement réels des tâches. Le temps d'intervention du charpentier et du couvreur étant supérieure au temps estimé par la maîtrise d'œuvre, il convient de prolonger la location d'échafaudage d'un mois.

L'avenant n°3 portait sur les travaux suivants :

- Reprises sur façades existantes du hangar
- Travaux sur le local technique chaufferie pour permettre le départ du réseau de chaleur et l'intégration dans la façade d'un poste d'arrivée gaz
- Sablage des façades du séchoir
- Prolongation de la location de l'échafaudage
- Adaptation du protocole de restauration pour la toiture du château d'eau

**Il est en conséquence convenu ce qui suit :**

**ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT**

L'avenant n°4 a pour objet le redimensionnement des tirants inox dans le séchoir afin des respecter une stabilité au feu d'une demi-heure.

**ARTICLE 2 – MONTANT DU MARCHE**

Le nouveau montant du marché est le suivant :

Montant initial €HT	1 192 945,68
Avenant n°1 €HT	9 315,60
Avenant n°2 €HT	- 6 236,73
Avenant n°3 €HT	44 975,04
<b>Avenant n°4 €HT</b>	<b>3 898,17</b>
Montant après avenant €HT	1 244 897,76
TVA 20%	248 979,55
Montant €TTC	1 493 877,31

Le devis en annexe décrit les prestations supplémentaires, objet du présent avenant.

**ARTICLE 3**

Le titulaire renonce à tous recours ultérieurs pour tout différend relatif à des faits antérieurs au présent avenant.

**ARTICLE 4**

Les dispositions du présent avenant seront exécutoires à compter de sa notification.

**Fait en un exemplaire original**

A _____, le	A Niort, le
ALM ALLAIN	Le pouvoir adjudicateur



**Marché n° 18223M003**  
**MARCHE DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT DU PARC URBAIN PORT BOINOT**  
**REHABILITATION DE BATIMENTS ET AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS**  
**LOT B03 - Couverture**

**Avenant n° 3**

Entre :

La Ville de Niort, représentée par son Maire en exercice, Jérôme BALOGE, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du .....

d'une part,

Et :

La société LES COUVERTURES LOPEZ située ZI la Croix d'Ingand – 79 100 MAUZE-THOUARSAIS représentée par .....

d'autre part,

**Il est tout d'abord rappelé ce qui suit :**

Le marché a été notifié le 12 juillet 2018.

L'avenant n°1 concernait le changement du complexe de couverture sur le bâtiment Hangar.

Ces travaux supplémentaires devaient être pris en compte notamment pour répondre à la demande du bureau de contrôle et dans le cadre de la suppression du bac acier en sous face par une volige bois.

L'avenant n° 2 concernait :

- Le déplacement des descentes d'eaux pluviales du hangar. En effet, celles-ci prévues initialement sur les façades extérieures seront finalement à intégrer à l'intérieur du bâtiment pour cause de conflit avec l'éclairage extérieur.
- La mise en place des profils cache-vis en sous face d'IPN dans le but de cacher le nombre important de vis.
- L'application d'un traitement feu de la volige bois
- L'ajout d'un châssis de désenfumage dans le hangar pour assurer la conformité de l'édifice

**Il est en conséquence convenu ce qui suit :**

**ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT**

Le présent avenant a pour objet :

- La mise en place d'un habillage zinc sur un profilé métallique en bas de pente du bâtiment hangar
- L'ajout d'un larmier sur la toiture du château d'eau afin d'éviter des coulures et donc une dégradation de l'aspect de la structure des murs.

**ARTICLE 2 – MONTANT DU MARCHÉ**

Le nouveau montant du marché est le suivant :

Montant initial €HT	451 090,76
Avenant n°1 €HT	35 000,00
Avenant n°2 €HT	26 853,04
<b>Avenant n°3 €HT</b>	<b>7 982,17</b>
Montant après avenant €HT	520 925,97
TVA 20%	104 185,19
Montant €TTC	625 111,16

Les devis en annexe décrivent les prestations, objet du présent avenant.

**ARTICLE 2**

Le titulaire renonce à tous recours ultérieurs pour tout différend relatif à des faits antérieurs au présent avenant.

**ARTICLE 3**

Les dispositions du présent avenant seront exécutoires à compter de sa notification.

**Fait en un exemplaire original**

A _____, le	A Niort, le
LES COUVERTURES LOPEZ	Le pouvoir adjudicateur



**Marché n° 18223A010**  
**MARCHE DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT DU PARC URBAIN PORT BOINOT**  
**REHABILITATION DE BATIMENTS ET AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS**  
**LOT B04 – Menuiseries extérieures, occultations**

**Avenant n° 4**

Entre :

La Ville de Niort, représentée par son Maire en exercice, Jérôme BALOGE, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du .....

d'une part,

Et :

La société BGN sise 10, rue Jacques Cartier – ZA de Beaussais – 79 2260 LA CRECHE représentée par .....

d'autre part,

**Il est tout d'abord rappelé ce qui suit :**

Le marché a été notifié le 13 juillet 2018.

L'avenant n°1 concernait le remplacement de deux portes bois du futur kiosque du Hangar initialement prévues par des portes aluminium.

L'avenant n°2 concernait l'installation de vitrages solaires performants et de pannes supplémentaires pour le support de la verrière du séchoir.

D'autres modifications doivent être prises en compte sur le bâtiment du Hangar :

- Des cornières d'angles existantes sont déformées et doivent être remplacées pour assurer la stabilité du bâtiment
- Des poteaux métalliques rythment et stabilisent la façade du hangar. Il convient de mettre en place des profils métalliques omégas devant ces poteaux afin d'arrêter proprement les enduits mais également de dissimuler le câblage électrique de l'éclairage public.

L'avenant n°3 portait sur le remplacement des cornières d'angle ainsi que la mise en place de profils métalliques omégas devant les poteaux métalliques de la façade pour des raisons d'esthétique.

**Il est en conséquence convenu ce qui suit :**

**ARTICLE 1 – OBJET DU MARCHE**

Le présent avenant a pour objet :

- L'adaptation des équipements de portes (ajout de bâton de maréchal et de barres anti-panique) dans le cadre de la mise au point finale des équipements
- La modification des systèmes d'arrêt de portes afin de ménager les vantaux et leurs paumelles.
- Des asservissements complémentaires de châssis de désenfumage à la demande du bureau de contrôle, ajout d'une centrale de désenfumage, ajout d'une station météo pour manœuvrer ces châssis en cas d'intempéries.

## **ARTICLE 2 – MONTANT DU MARCHÉ**

Le nouveau montant du marché est le suivant :

Montant initial €HT	983 551,15
Avenant n°1 €HT	4 912,00
Avenant n°2 €HT	- 10 355,57
Avenant n°3 €HT	21 500,00
<b>Avenant n°4 €HT</b>	<b>28 612,65</b>
Montant après avenant €HT	1 028 220,23
TVA 20%	205 644,05
Montant €TTC	1 233 864,28

Les devis en annexe décrivent les prestations supplémentaires, objet du présent avenant.

## **ARTICLE 3**

Le titulaire renonce à tous recours ultérieurs pour tout différend relatif à des faits antérieurs au présent avenant.

## **ARTICLE 4**

Les dispositions du présent avenant seront exécutoires à compter de sa notification.

### **Fait en un exemplaire original**

A _____, le	A Niort, le
BGN	Le pouvoir adjudicateur



VILLE DE NIORT  
(DEUX SEVRES)

**Marché n° 18223A012**  
**MARCHE DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT DU PARC URBAIN PORT BOINOT**  
**REHABILITATION DE BATIMENTS ET AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS**  
**LOT C04 – Revêtements de sols**

**Avenant n° 1**

Entre :

La Ville de Niort, représentée par son Maire en exercice, Jérôme BALOGE, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du .....

d'une part,

Et :

La société NAUDON PENOT, ZA Les Grands Ravards, 79410 SAINT GELAIS représentée par .....

d'autre part,

**Il est tout d'abord rappelé ce qui suit :**

Le marché a été notifié le 16 juillet 2018.

**Il est en conséquence convenu ce qui suit :**

**ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT**

Le présent avenant a pour objet :

- Fourniture et pose de trappes à carrelé dans 4 sanitaires du hangar, trappes rendues nécessaires pour accéder aux nourrices du lot plomberie

**ARTICLE 2 – MONTANT DU MARCHE**

Le nouveau montant du marché est le suivant :

Montant initial €HT	61 676,68
Avenant n°1 €HT	646,40
Montant après avenant €HT	62 323,08
TVA 20%	12 464,62
Montant €TTC	74 787,70

Les devis en annexe décrivent la plus-value, objet du présent avenant.

**ARTICLE 3**

Le titulaire renonce à tous recours ultérieurs pour tout différend relatif à des faits antérieurs au présent avenant.

**ARTICLE 4**

Les dispositions du présent avenant seront exécutoires à compter de sa notification.

**Fait en un exemplaire original**

A _____, le	A Niort, le
BGN	Le pouvoir adjudicateur



**Marché n° 18223M004**  
**MARCHE DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT DU PARC URBAIN PORT BOINOT**  
**REHABILITATION DE BATIMENTS ET AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS**  
**LOT C05 – Peinture, Revêtements muraux**

**Avenant n° 3**

Entre :

La Ville de Niort, représentée par son Maire en exercice, Jérôme BALOGE, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du .....

d'une part,

Et :

La société ARMONIE DECO située 272 rue du Pied Griffier – 79 180 CHAURAY représentée par .....

d'autre part,

**Il est tout d'abord rappelé ce qui suit :**

Le marché a été notifié le 12 juillet 2018.

L'avenant n°1 concernait le changement du complexe de couverture sur le bâtiment Hangar.

L'avenant n°2 portait sur la mise en peinture des gaines de ventilation et leurs supports dans tous les locaux du séchoir (hors locaux techniques) afin d'homogénéiser l'appréhension visuelle des différents réseaux cheminant en sous face des planchers du séchoir et de limiter l'impact visuel de ces organes à caractère technique.

**Il est en conséquence convenu ce qui suit :**

**ARTICLE 2 – OBJET DE L'AVENANT**

Le présent avenant a pour objet :

- L'application d'un produit isolant (Aquaprim) sur les bois de charpente du séchoir afin de masquer le tanin des bois de charpente qui régurgite malgré l'application de nombre de couches de peinture prévues au marché.

**ARTICLE 2 – MONTANT DU MARCHÉ**

Le nouveau montant du marché est le suivant :

Montant initial €HT	125 101,91
Avenant n°1 €HT	- 11 717,55
Avenant n°2 €HT	13 000,00
Avenant n°3 €HT	2 516,45
Montant après avenant €HT	128 900,81
TVA 20%	25 780,16
Montant €TTC	154 680,97

Le devis en annexe décrit les prestations, objet du présent avenant.

**ARTICLE 3**

Le titulaire renonce à tous recours ultérieurs pour tout différend relatif à des faits antérieurs au présent avenant.

**ARTICLE 4**

Les dispositions du présent avenant seront exécutoires à compter de sa notification.

**Fait en un exemplaire original**

A _____, le	A Niort, le
ARMONIE DECO	Le pouvoir adjudicateur



**Marché n° 18223A015**  
**MARCHE DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT DU PARC URBAIN PORT BOINOT**  
**REHABILITATION DE BATIMENTS ET AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS**  
**LOT D02 – ELECTRICITE COURANTS FORTS, COURANTS FAIBLES**

**Avenant n° 2**

Entre :

La Ville de Niort, représentée par son Maire en exercice, Jérôme BALOGE, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du .....

d'une part,

Et :

La société INEO ATLANTIQUE située 7 rue Ampère – ZAC de la Gesvrine – 44 240 LA CHAPELLE SUR ERDRE représentée par .....

d'autre part,

**Il est tout d'abord rappelé ce qui suit :**

Le marché a été notifié le 13 juillet 2018.

L'avenant n°1 concernait des ajustements au marché initial en vue notamment :

- de mettre en cohérence le système de contrôle d'accès du site Port-Boinot avec les autres sites de la Ville de Niort afin de faciliter la maintenance, le regroupement et la gestion des informations.
- d'homogénéiser l'appréhension visuelle des différents réseaux cheminant en sous face du plancher et de limiter l'impact visuel de ces organes à caractère technique.
- de rendre accessible les plafonds des circulations et de l'office de réchauffage du séchoir

Les modifications étaient les suivantes :

- o Le remplacement du système de contrôle d'accès SIEMENS par HOROQUARTZ
- o L'ajout d'un contrôle d'accès dans l'ascenseur pour en maîtriser son utilisation et réguler les flux du public
- o L'ajout d'une sirène, d'un contrôle d'accès sur la porte du kiosque
- o Le remplacement du modèle
  - de luminaire de marque BEGA par le modèle de marque SYLVIANA quant à son aspect et le rendu de la lumière
  - de luminaire de marque SAMMODE par la marque SECURLITE quant à son aspect et ses caractéristiques techniques
- o La mise en peinture des chemins de câble et leurs supports dans tous les locaux du séchoir (hors locaux techniques).
- o L'adaptation des luminaires dans le cadre de la mise en accessibilité des plafonds des circulations et de l'office de réchauffage du séchoir

**Il est en conséquence convenu ce qui suit :**

**ARTICLE 1 – OBJET DE L’AVENANT**

Le présent avenant a pour objet :

- La mise en place d’une détection incendie dans le local technique de R+1 du Hangar à la demande du bureau de contrôle
- Diverses mises au point techniques (ajout d’éclairages, ajout de prises RJ, ajout de BAES, ajout de tableaux d’allumage...)
- La mise en place d’alimentation électrique pour les stores de l’atrium, des verrières et des lanterneaux ainsi que des ouvrants de désenfumage.

**ARTICLE 2 – MONTANT DU MARCHÉ**

Le nouveau montant du marché est le suivant :

Montant initial €HT	314 775,30
Avenant n°1 €HT	845,29
<b>Avenant n°2 €HT</b>	<b>34 958,91</b>
Montant après avenant €HT	350 579,50
TVA 20%	70 115,90
Montant €TTC	420 695,40

Les devis en annexe décrivent les prestations, objet du présent avenant.

**ARTICLE 3**

Le titulaire renonce à tous recours ultérieurs pour tout différend relatif à des faits antérieurs au présent avenant.

**ARTICLE 4**

Les dispositions du présent avenant seront exécutoires à compter de sa notification.

**Fait en un exemplaire original**

A _____, le	A Niort, le
INEO ATLANTIQUE	Le pouvoir adjudicateur